



**Commune de
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 11 JANVIER 2023

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 10
De votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le onze janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PIGACHE Romuald, Mmes DUBRULLE Perrine, DUBOIS Gaëlle, PAYEN Odile, SZYMANEK Sandra.

Absent : M. BUQUET Christian

2023/11

**OBJET :
Convention d'achat
groupé entre communes**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans un souhait de gestion exemplaire des deniers publics, il a convenu avec les communes de Warlus et d'Avesnes-le-Comte d'acheter du matériel et des fournitures d'entretien en commun sous forme d'achat groupé.

Afin de permettre le règlement des achats entre communes, il propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention jointe permettant de matérialiser les achats en commun.

**Secrétaire :
Mme DUBOIS Gaëlle**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie
le

13 janvier 2023
et que la convocation du
Conseil avait été faite le
6 janvier 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.